



**Le président de la  
commission des sanctions**

---

**Décision n° 2020-01 du 30 septembre 2020  
du président de la commission des sanctions de l'Agence française de lutte  
contre le dopage portant désignation des agents de l'agence chargés des fonctions  
de secrétaire de la commission des sanctions**

Le président de la commission des sanctions de l'Agence française de lutte contre le dopage,

Vu le code du sport, notamment son article R. 232-96,

Vu l'accord de la présidente de l'agence du 29 septembre 2020,

**Décide :**

**Article 1<sup>er</sup>** – Les fonctions de secrétaire de la commission des sanctions de l'agence sont assurées, à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2020 et jusqu'au 30 septembre 2021, par M. Loïc BUET, chargé de mission au sein du département des affaires juridiques et institutionnelles de l'Agence française de lutte contre le dopage.

**Article 2** – Pendant la même période, M. Loïc BUET peut être assisté et, le cas échéant, suppléé par M. Baptiste BOYER, chargé de mission au sein du même département.

**Article 3** – La présente décision sera publiée sur le site internet de l'Agence.

Fait à Paris, le 30 septembre 2020

A handwritten signature in blue ink, appearing to read "Rémi Keller".

Rémi KELLER